

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Conseil de la Communauté

Réunion du CONSEIL du 15/11/2013

Nombre de membres en exercice : 170
Date de la convocation à la réunion : 8 novembre 2013

Présidente : Mme Martine AUBRY
(Secrétaire de Séance : Mme Zohra REIFFERS)

Présents (97) : M. ADYNS, M. AMIELH, Mme AUBRY, M. BARRET, M. BENABBOU, M. BERNARD, M. BEZIRARD, Mme BIENCOURT, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUDRY, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, M. CACHEUX, M. CAMBIEN, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. COLIN, M. COUSIN, Mme DARNEL, M. DAVOINE, Mme DE CLERCQ, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELRUE, M. DEMERSSEMAN, M. DEROO, M. DESMARECAUX, M. DETOURNAY, M. DOJKA, M. DUBOIS, M. DUBUISSON, M. DUJARDIN, M. DURAND E., M. DUVAL, M. ELEGEEST, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GADAUT, M. GAUTHIER, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. HAESEBROECK, M. HENNO, M. HERBAUT, M. HOUSSIN, M. IFRI, Mme JACQUOT, M. JEGOU, M. LEDOUX, M. LEFEBVRE, M. LEMOISNE, M. MACQUET, Mme MASSIET ZIELINSKI, M. MERTEN, M. MOLLE, Mme MULLIER, M. MUNCH, M. OMIETANSKI, M. OLSZEWSKI, M. OURAL, M. PACAUX, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLUS, M. PROVO, M. QUEVERUE, Mme REIFFERS, M. RENARD, M. RICHIR, Mme RINGOTTE, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, M. TIR, M. TOSTAIN, M. VANBELLE, M. VANDIERENDONCK, M. VANTICHELEN, M. VERBRUGGE, M. VERDONCK, M. VERSPIEREN, Mme WILLOQUEAUX, M. ZOUTE.

Excusés ayant donné pouvoir pour une partie de la séance (29) : M. AISSI (pouvoir à M. CAUDRON dès 17h45), M. ANDRE (pouvoir à M. ELEGEEST dès 16h20), M. BAERT (pouvoir à M. GADAUT jusqu'à 17h40), M. BAILLOT (pouvoir à Mme BIENCOURT dès 17h20), Mme BRESSON (pouvoir à M. IFRI dès 18h), M. CHATEAU (pouvoir à M. CODRON dès 16h), M. DE SAINTIGNON (pouvoir à M. VANDIERENDONCK dès 16h40), M. DELABY (pouvoir à M. LEDOUX dès 18h20), M. DERONNE (pouvoir à M. VERBRUGGE dès 18h), M. DESPIERRE (pouvoir à Mme BRESSON dès 17h), M. DUCROCQ (pouvoir à M. DUJARDIN dès 17h10), Mme FABER (pouvoir à M. TOSTAIN dès 17h45), Mme FILLEUL (pouvoir à M. OMIETANSKI dès 17h55), M. GERARD (pouvoir à M. CAUCHE dès 17h50), M. HAYART (pouvoir à M. DAVOINE dès 17h20), M. JANSSENS (pouvoir à M. BEZIRARD dès 17h45), Mme KRIEGER (pouvoir à M. COUSIN dès 17h50), M. LEPRETRE (pouvoir à M. JEGOU dès 17h50), M. LIEVEQUIN (pouvoir à M. QUEVERUE dès 15h15), M. LEBAS (pouvoir à M. HENNO dès 16h30), M. LEGRAND (pouvoir à M. HERBAUT dès 17h15), M. LOOSVELT (pouvoir à M. HOUSSIN dès 18h), M. MAIMOUNI (pouvoir à M. MACQUET dès 16h), M. MARCHAND (pouvoir à Mme MENU BONNEL dès 16h20), M. QUIQUET (pouvoir à M. SANTRE dès 17h20), M. RABARY (pouvoir à M. LEMOISNE dès 18h), M. TARDY (pouvoir à Mme STANIEC WAVRANT dès 17h55), M. WILLOCQ (pouvoir à Mme JACQUOT dès 15h30), M. WOOD (pouvoir à M. VERSPIEREN dès 15h45).

Excusés ayant donné pouvoir pour la séance entière (26) : M. BELIN (pouvoir à Mme DE CLERCQ), M. BLOT (pouvoir à Mme SCHARLY), Mme BOUCHART (pouvoir à M. TIR), M. COSTEUR (pouvoir à M. AISSI), Mme CULLEN (pouvoir à M. CACHEUX), Mme DEMESSINE (pouvoir à M. DEBREU), M. DROART (pouvoir à Mme GOUBE), M. DUQUENNE (pouvoir à M. PAU), M. DURAND Y. (pouvoir à M. FREMAUX), M. DUWELZ (pouvoir à Mme SARTIAUX), Mme HUVENNE (pouvoir à M. DESMARECAUX), M. JACOB (pouvoir à M. BRAND), M. LANNOO (pouvoir à M. DELANNOY), Mme LINKENHELD (pouvoir à M. DE SAINTIGNON), M. MASSART (pouvoir à M. DECOCQ), Mme MAUROY (pouvoir à M. PAUCHET), M. MUTEZ (pouvoir à Mme REIFFERS), M. PARGNEAUX (pouvoir à M. RABARY), Mme PLOUVIER (pouvoir à M. VERCAMER), M. REMORY (pouvoir à M. GRIMONPREZ), Mme ROCHER (pouvoir à Mme DARNEL), M. RONDELAERE (pouvoir à M. VERDONCK), Mme TELALI (pouvoir à M. BENABBOU), Mme VANCOILLIE (pouvoir à M. DEROO), M. VICOT (pouvoir à Mme RUSQUART), M. WAYMEL (pouvoir à M. CHARLET).

Excusés sans pouvoir (18) : M. BOCQUET (dès 18h15), M. CHARLET (dès 18h20), M. COISNE (dès 18h), M. CODRON (dès 18h15), M. DAUBRESSE (dès 17h45), Mme DELACROIX, M. DELEBARRE J. (dès 18h), M. DELEBARRE P. (dès 17h15), M. DENOEUDE (dès 18h), M. GABRELLE (dès 15h40), Mme KECHEMIR (dès 17h50), M. LESAFFRE (dès 18h), Mme MENU BONNEL (dès 18h10), M. TURPIN (dès 18h15), M. VERCAMER (dès 15h30), M. VEROONE (dès 18h20), M. VIGNOBLE (dès 15h30), M. WATTEBLED (dès 17h40).

Ont signé tous les membres présents

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - DEVPT URBAIN & GRANDS PROJETS

LILLE - Saint Sauveur - Bilan de la concertation (phase 1) - poursuites et modalités de la concertations (phase 2)

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - DEVPT URBAIN & GRANDS PROJETS

LILLE - Saint Sauveur - Bilan de la concertation (phase 1) - poursuites et modalités de la concertations (phase 2)

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
LE GROUPE METROPOLE COMMUNES UNIES S'ETANT ABSTENU

Ont signé tous les membres présents

Situés au centre de l'agglomération et dans un quartier qui concentre des équipements et des infrastructures à vocation métropolitaine, les 21 hectares de l'ancienne gare de fret Saint-Sauveur constituent une opportunité foncière unique pour renforcer l'attractivité du coeur de la métropole et des fonctions majeures qu'elle accueille.

De grandes orientations ont été définies pour le projet urbain Saint-Sauveur.

Il s'agit de créer:

- un quartier habité
- un quartier créatif et de la connaissance
- un quartier du temps libre

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, il avait été proposé de valider le principe de transformation du site en nouveau quartier et ses orientations en engageant un processus de concertation préalable.

Par délibération n° 12 C 0016, le conseil de communauté a pris en considération les principes d'aménagement et a défini les modalités d'une première phase de concertation préalable ; associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette première phase de concertation, permettant de débattre des valeurs du projet (échange, mélange et créativité), s'est déroulée de mars à mai 2013, selon les modalités décrites ci-dessous :

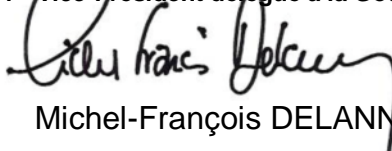
- mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre du 15 mars au 15 mai 2013 destiné à recueillir les observations éventuelles, en Mairie de Lille et à la Communauté Urbaine, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, ainsi que dans les locaux de la maison du Grand Projet Urbain et au sein de l'équipement culturel de la Gare Saint Sauveur dans leurs créneaux habituels d'ouverture ;
- affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours à l'Hôtel de Ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles ;
- tenue d'une réunion publique à Lille le 15 mars 2013 qui a permis le débat entre la Ville de Lille, Lille Métropole, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées.

La présente concertation a été portée à la connaissance du public par affiches en Mairie de Lille et à Lille Métropole du 15 mars 2012 au 1er octobre 2013 ainsi que par avis dans un journal local le 9 mars 2013 précisant les dates et lieux de la concertation, de réunion publique et de mise à disposition du dossier. (parutions ne figurant pas dans le registre de la SPL).

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Pour la Présidente

Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance



Michel-François DELANNOY



Par ailleurs, une publication ad hoc " les échos de Saint Sauveur " et des questionnaires ont été proposés pour recueillir les remarques des acteurs du territoire. Un groupe transversal de concertation associant les différentes instances de concertation locales a été également intégré.

Un document ci-annexé reprend l'ensemble des mesures de concertations et leurs apports.

Les principaux éléments qui ressortent concernent :

- la forme urbaine et l'identité souhaitée du futur quartier : souhait d'un quartier à l'échelle humaine, convivial, des attentes fortes concernant une architecture qualitative et ambitieuse,
- proposer un quartier qui présente une mixité sociale et générationnelle, proposant des lieux autour desquels les habitants, d'une même résidence ou du futur quartier, peuvent se rencontrer et mettre en oeuvre des projets communs, le souhait de pouvoir y trouver des logements variés et appropriables.
- la volonté de voir s'installer des industries culturelles et créatives dans le quartier en lien avec son environnement local
- le souhait que la dynamique culturelle initiée par l'équipement Saint-Sauveur se propage sur le reste de la friche à travers la création de lieux d'exposition, de concert, de salles de théâtre, d'espaces dédiés au livre et à la lecture, etc. tout en étant complétés par une offre sportive.
- le souhait d'une polarité commerciale diversifiée proposant notamment des boutiques atypiques, des commerces de bouche et la vente de produits locaux.
- les remarques formulées sur la thématique de l'espace public se structurent principalement autour de trois enjeux : la place de la nature dans le futur quartier (place des espaces verts manquant dans la ville), les créations de lieux de rencontre (places) et l'inscription de saint-sauveur dans son environnement (ouvrir la friche vers moulins, vers le quartier centre et vers fives).
- les remarques formulées sur la thématique de la mobilité et du développement durable traitent pour leur grande majorité de la place à accorder à la voiture et aux modes doux dans le futur quartier.

Depuis cette première phase de concertation, le travail d'étude s'est prolongé. En particulier, la SPL Euralille s'est vu confier un mandat d'études pour organiser un dialogue compétitif entre quatre équipes afin d'élaborer des orientations pour le projet Saint Sauveur. Ce dialogue compétitif débouche sur un accord-cadre de maîtrise d'oeuvre d'une durée de 9 ans. Son lauréat a été désigné le 15 novembre par le Conseil Communautaire

L'avancement des réflexions nous oriente vers le lancement d'une opération publique d'aménagement sous forme de ZAC. Il est aussi proposé de poursuivre la concertation préalable dans l'objectif complémentaire de la création d'une ZAC.

La concertation se déroulera selon les modalités ci-dessous, en accord avec la ville de Lille :

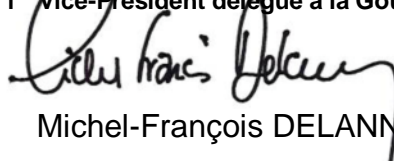
- mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles, en Mairie et à la Communauté Urbaine, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, ainsi que dans les locaux de la maison du Grand Projet Urbain et au sein de l'équipement culturel de la Gare Saint Sauveur dans leurs créneaux habituels d'ouverture ;
- affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours à l'Hôtel de Ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles ;
- tenue d'une réunion publique à Lille permettant le débat entre la Ville de Lille, Lille Métropole, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées;

La présente concertation (phase 2) sera portée à la connaissance du public par affiche en Mairie de Lille et à Lille Métropole, ainsi que par avis dans un journal local précisant les dates et lieux de la concertation, de réunion publique, et de mise à disposition du dossier.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Pour la Présidente

Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance


Michel-François DELANNOY

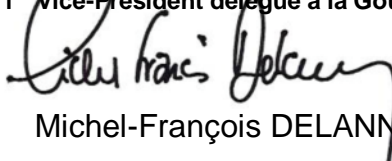


En conséquence, les commissions "URBANISME, AMENAGEMENT, VILLE RENOUVELEE, DEVELOPPEMENT DURABLE et LOGEMENT" consultées, il est proposé de :

- 1) de prendre en considération le bilan de la première phase de concertation ;
- 2) d'adopter les modalités de concertation préalable définies ci-dessus dans l'objectif de la création d'une ZAC;
- 3) d'autoriser Madame la Présidente à procéder à toutes les formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance

4


Michel-François DELANNOY

